

GEL HYDROALCOOLIQUE – Désinfection cutanée

Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n°1272/2008

Date de mise jour : 04 Mars 2020

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société / l'entreprise

1.1. Identification de produit

Type de produit chimique	GEL HYDROALCOOLIQUE -
Nom / Références	SHA – Formule 4 OMS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie d'usage principal	Désinfectant
Utilisation de la substance/préparation	Désinfectant cutané

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Adresse : ZA Saint-Paul
22540 LOUARGAT – France
Tel : +33 (0)2 96 43 36 90
Fax : +33 (0)2 96 43 32 26

E-mail : contact@capivia.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Numéro d'appel d'urgence
France	ORFILA	+33 (0)1 45 42 59 59
Belgique	Centre Anti-poisons	+32 02/264 96 36

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Classe de danger	Catégorie de danger	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 2	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
Lésions oculaires graves et irritation oculaire	Catégorie 2	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Catégorie 3	H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
F	R11 : Facilement inflammable
Xi	R36 : Irritant pour les yeux
-	R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme

GEL HYDROALCOOLIQUE – Désinfection cutanée

Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n°1272/2008

Date de mise jour : 04 Mars 2020



GHS05



GHS07

CLP Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence - Prévention :

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur — Ne pas fumer.

P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n°1272/2008.

3.2. Mélanges

Composition : (formule solution hydroalcoolique OMS)

Nom	Identification de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Ethanol 95%	N° Index : 603-002-00-5 N° CAS : 64-17-5 N° EINECS : 200-578-6	80 % v/v	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3
Glycérine Grade Pharma	N° CAS : 56-81-5 N° EINECS : 200-289-5	1.45% v/v	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370) Flam. Liq. 2 (H225)
Agent épaississant	Non matière dangereuse		
Eau déminéralisée		qsp	

GEL HYDROALCOOLIQUE – Désinfection cutanée

Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n°1272/2008

Date de mise jour : 04 Mars 2020

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours	INTERVENIR TRES RAPIDEMENT – Alerter un médecin – ne jamais faire boire ou faire vomir si le patient est inconscient ou a des convulsions.
Après inhalation	Amener la victime à l'aire libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Mettre au repos. Éviter le refroidissement (couverture). Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
Après contact avec la peau	Laver au savon et à l'eau. Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin
Après contact avec les yeux	Laver abondamment avec de l'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Après ingestion	Nettoyer la bouche avec de l'eau. Si une importante quantité de produit a été ingérée ou en cas de sensation de malaise, consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

INFLAMMABLE

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés	Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Dioxyde de carbone CO ₂ , poudre chimique sèche. Mousses résistantes au produit. Eau pulvérisée pour rabattre les vapeurs, carbonate de sodium ou chaux éteinte pour neutraliser l'acide.
Agents d'extinction non appropriés	-

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques Spécifiques	Inflammable.
Danger d'explosion	La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie	Faire évacuer la zone de dangers. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux.
Équipements de protection particuliers des pompiers	Vêtement de protection, Appareil respiratoire autonome.
Autres informations	Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

GEL HYDROALCOOLIQUE – Désinfection cutanée

Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n°1272/2008

Date de mise jour : 04 Mars 2020

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Voir aussi les mesures de protections des sections 7 et 8.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Équipement de protection	Porter un vêtements de protections approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Porter un appareil respiratoire. Éviter toute exposition inutile. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.
Procédures d'urgence	Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Évacuer et retreindre l'accès. Assurer une bonne ventilation de la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Indiquer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important. Pomper dans un réservoir de secours adapté.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement	Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimez les fuites, si possible sans risque pour le personnel.
Procédés de nettoyage	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir section 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Éliminer les résidus avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 relatives aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	Entreposer dans un endroit frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière. Protéger de toute contamination.
Produits incompatibles	-
Matériaux d'emballage	Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier inoxydable; verre; Conteneur en plastique de HDPE; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Laiton; Cuivre; Fer

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

GEL HYDROALCOOLIQUE – Désinfection cutanée

Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n°1272/2008

Date de mise jour : 04 Mars 2020

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètre de contrôle

Peroxyde d'hydrogène 35% (CAS 7722-84-1)

Travailleurs : Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Aiguë – effets locaux, inhalation	3 mg/m ³
Long terme – effets locaux, inhalation	1,4 mg/m ³
Population : Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Aiguë – effets locaux, inhalation	1,93 mg/m ³
Long terme – effets locaux, inhalation	0,21 mg/m ³
Milieu d'exposition	Concentration prédite sans effet (PNEC)
Eau douce	0,0126 mg/l
Eau de mer	0,0126 mg/l
Libérations intermittentes	0,0138 mg/l
Sédiment	0,047 mg/l
Sol	0,0019 mg/l
STP	4,66 mg/l

INRS (FR), valeur moyenne d'exposition (VME) 1 ppm, 1,5 mg/m³, limites indicatives (VL)

Ethanol 95% (CAS 64-17-5)

Travailleurs : Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Aiguë – effets locaux, inhalation	1900 mg/kg
Long terme – effets locaux, inhalation	343 mg/kg
Milieu d'exposition	Concentration prédite sans effet (PNEC)
Eau de mer	0.79 mg/mL
Eau Douce	0.96 mg/mL
Air	2.75 mg/mL
Sédiment	3.60 mg/mL
Sol	0.63 mg/mL
STP	580 mg/mL

INRS (FR), valeur moyenne d'exposition (VME) 1 ppm, 1,5 mg/m³, limites indicatives (VL)

Glycérine (CAS 56-81-5)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - travailleur

Glycérine (56-81-5)			
Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets chroniques, locaux	Inhalation	56	mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Consommateurs

Glycérine (56-81-5)			
Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets chroniques, systémiques	Oral(e)	229	mg/kg pc/jour
Effets chroniques, locaux	Inhalation	33	mg/m ³

8.2. Contrôle de l'exposition

Hygiène industrielle	Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
- protection des mains	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- protection des yeux	Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par

GEL HYDROALCOOLIQUE – Désinfection cutanée

Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n°1272/2008

Date de mise jour : 04 Mars 2020

	des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.
- protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes. Utiliser une protection respiratoire combinée type. NO-P3.
- protection pour la peau	Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés. Éviter le contact avec la peau.



SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique (Alcool)
pH	-
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de solidification	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	~80°C

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit violemment avec le cuivre, l'aluminium, le zinc et leur alliages.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

L'oxygène libéré sur la décomposition thermique peut soutenir la combustion en cas de feu environnant.

10.4. Conditions à éviter

Éviter une exposition directe au soleil, température > 40°C

10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs, Métaux, Alcalis, Matières organiques, Matières combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

GEL HYDROALCOOLIQUE – Désinfection cutanée

Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n°1272/2008

Date de mise jour : 04 Mars 2020

Produits de l'oxygène.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

La toxicité du produit correspond approximativement à celle de l'éthanol.

Toxicité aiguë

DL50 (oral - rat) 5800 mg/kg (eq. OECD 401). Non toxique.	[Propane-2-ol]
DL50 (oral - rat) 10470 mg/kg (eq. OECD 401). Non toxique.	[Ethanol]
DL50 (skin- rabbit) 12870 mg/kg. Non toxic.	[Propane-2-ol]
DL50 (skin- rabbit) 15800 mg/kg. Non toxic.	[Ethanol]
CL50 (inhalation 4 heures - rat) 72600 mg/m ³ . Non toxique	[Propane-2-ol]
CL50 (inhalation 4 heures - rat) 117-125 mg/L. Non toxique	[Ethanol]

En cas d'ingestion : risque d'intoxication alcoolique

Corrosion skin/irritation skin

Non-irritant (méthode du patch-test simple 48 heures)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation de la muqueuse. [Ethanol] [Propane-2-ol]

Sensibilisation

Non sensibilisant. [Ethanol] [Propane-2-ol]

CMR

Non CMR	[Propane-2-ol]
Non génotoxique	[Ethanol]
Aspect cancérigène lié à la consommation d'alcool	[Ethanol]
Aspect reprotoxique lié à la consommation d'alcool	[Ethanol]

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Non dangereux. NOAEC 5000 ppm (rat – 13 semaines)	[Propane-2-ol]
Non dangereux. NOAEL 2400 mg/kg _{bw} /j (rat – 90 jours)	[Ethanol]

Danger par aspiration

Non dangereux par aspiration.

SECTION 12 : Informations écologiques

En cas de manipulation et d'utilisation adéquate, aucun problème écologique n'est à craindre.

12.1 Toxicité

LC50 (poisson <i>Pimephales Promelas</i> - 96 heures) : 10000 mg/L. Non dangereux.	[Propane-2-ol]
LC50 (poisson <i>Pimephales Promelas</i> - 96 heures) : 15300 mg/l. Non dangereux.	[Ethanol]
LC50 (invertébré <i>Daphnia magna</i> - 24 heures) : >10000 mg/l. Non dangereux.	[Propane-2-ol]
LC50 (invertébré <i>Ceriodaphnia dubia</i> - 48 heures) : 5012 mg/l. Non dangereux.	[Ethanol]
EC50 (algue <i>chlorella vulgaris</i> - 96 heures) : 1000 mg/l. Non dangereux.	[Ethanol]
NOEC (invertébré - 10 jours) : 9,6 mg/l.	[Ethanol]
NOEC (poisson - 7 jours) : 280 mg/l.	[Ethanol]

12.2 Persistance et dégradabilité

Rapidement biodégradable. [Ethanol] [Propane-2-ol]

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Faible (LogPow = -0,31).	[Ethanol]
Faible (LogPoW = 0,05).	[Propane-2-ol]

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5 Evaluation PBT / vPvB

Non pertinent.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

GEL HYDROALCOOLIQUE – Désinfection cutanée

Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n°1272/2008

Date de mise jour : 04 Mars 2020

13.1. Méthode de traitement des déchets

Une gestion appropriée des déchets résultant de ce mélange (avec ou sans emballage) doivent être faite selon les dispositions de la directive 2008/98/CE.

Méthode de traitement des déchets	L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.
Recommandations d'évacuation des eaux usées	Ne pas déverser dans les cours d'eau et les égouts.
Recommandations d'élimination des emballages	Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
Indications complémentaires	L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transporter conformément aux dispositions ADR (route) RID (rail) IMDG (maritime) et IATA (aérien)

Règlement Transport	ADR	IMDG	IATA	
Numéro ONU	1987	1987	1987	ID8000
Désignation Officielle de Transport	Alcools N.S.A	Alcools N.S.A	Alcools N.S.A	Consumer Commodity
Classe	3	3	3	9
Groupe Emballage	II	II	II	-
Etiquette de Danger(s)	N3	N3	N3	N9

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No.1272/2008

Codes H et Phrases R mentionnées dans la Section 3

Symboles des risques: Inflammable

Note: Les informations réglementaires ci-dessus répertoriées rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la fiche de données de sécurité. L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle d'autres dispositions complétant ces prescriptions. Se reporter à toutes les réglementations ou clauses nationales, internationales et régionales en vigueur.

SECTION 16 : Autres informations

Sources des données utilisées : INRS / SIGMA – ALDRICH CHEMICALS

Phrases H :

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

GEL HYDROALCOOLIQUE – Désinfection cutanée

Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n°1272/2008

Date de mise jour : 04 Mars 2020

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1272/2008 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en œuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit mener avant toute utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.